



Abonnements : Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 6 mois 14 fr. 18 fr. 50 11 fr. 22 fr. 50 11 fr. 22 fr. 50

Le Numéro 5 Centimes

Publioite : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Vendredi 4 JUN 1909

SYNDICALISME

Après n'avoir longtemps rencontré que de l'indifférence, même hélas ! parmi les travailleurs, voici que le mouvement syndical accapare l'attention du grand public. Des sympathies enthousiastes s'affirment en même temps que des hostilités qui paraissent irréductibles, pendant que les timides, les apeurés, font appel à la répression, du sein de tous les partis des voix s'élèvent pour proclamer leur foi dans le syndicalisme régénérateur.

Ces sympathies, comme ces haines, sont le plus souvent instinctives : chacun prête aux organisations syndicales des qualités ou des défauts et les juge en conséquence. A s'en tenir à la saine raison, on s'apercevra que le développement des syndicats, l'extension du nombre de leurs adhérents, leur intervention sans cesse plus fréquente dans l'élaboration des contrats de travail, sont nécessaires non seulement à l'élevation du niveau moral et matériel de la classe ouvrière, mais encore au bon fonctionnement de l'industrie elle-même. Le progrès humain ne consiste-t-il pas dans la substitution de la discipline volontaire des associations à l'autorité imposée des individus ?

Mais, qu'on le veuille ou non, la force syndicale existe. Dans quel sens doit-elle être utilisée ? Va-t-elle, sans plus attendre, suppléant à la puissance du nombre, par la violence de l'action, à braver à toutes les institutions sociales, et détruire l'Etat ? Va-t-elle, au contraire, s'appliquer à transformer, en les perfectionnant, les modes de production et les relations économiques entre les hommes ? Est-ce la Révolution que prépare le syndicalisme ? Ou bien collaborer-il seulement à l'évolution de la Société actuelle en une Société meilleure ?

La encore, chacun ne préconise que les moyens d'action conformes à ses propres conceptions, et se laisse guider par son tempérament, plutôt que par sa raison. Du fait qu'à d'autres époques, la force, selon le mot de Marx, a été l'accoucheuse des sociétés, s'ensuit-il que son emploi doive être renouvelé aujourd'hui ? Les barricades ont marqué la décadence politique de la bourgeoisie et le servent pour servir de barrière à l'égalité sociale ? Les masses citadines et rurales, en possession du bulletin de vote, de la liberté de parole, de réunion et d'association, ont-elles gardé le goût des batailles civiles ?

Nous savons que des révolutionnaires, parmi les plus ardents, considèrent comme déshérités les vieux procédés insurrectionnels, ils préconisent la grève générale devenue, selon eux, la forme moderne, le procédé scientifique de révolution. Sans désir de susciter des polémiques, nous ferons simplement remarquer, après M. Jaurès, que si la grève générale qui n'est que l'arrêt universel du travail peut bouleverser la vie économique de la Société ; elle reste impuissante à organiser une société. Comme le disait Mirabeau : « Le peuple deviendrait formidable en restant immobile. » Mais, l'immobilité est stérile et de sa force destructive elle ne peut servir de levier à l'égalité sociale ? Les masses citadines et rurales, en possession du bulletin de vote, de la liberté de parole, de réunion et d'association, ont-elles gardé le goût des batailles civiles ?

Nous savons que des révolutionnaires, parmi les plus ardents, considèrent comme déshérités les vieux procédés insurrectionnels, ils préconisent la grève générale devenue, selon eux, la forme moderne, le procédé scientifique de révolution. Sans désir de susciter des polémiques, nous ferons simplement remarquer, après M. Jaurès, que si la grève générale qui n'est que l'arrêt universel du travail peut bouleverser la vie économique de la Société ; elle reste impuissante à organiser une société. Comme le disait Mirabeau : « Le peuple deviendrait formidable en restant immobile. » Mais, l'immobilité est stérile et de sa force destructive elle ne peut servir de levier à l'égalité sociale ? Les masses citadines et rurales, en possession du bulletin de vote, de la liberté de parole, de réunion et d'association, ont-elles gardé le goût des batailles civiles ?

Nous ne ferons point ici l'historique des luttes auxquelles nous avons pris part ; nous ne dirons pas comment une grève désastreuse, ayant aggravé leur servage, ils sont arrivés par l'action quotidienne, par un travail de tous les instants, en mettant sans cesse la raison au service de leur droit, à remporter des succès continus. Les avantages dont ils jouissent aujourd'hui, ceux que leur exemple a fait obtenir à leurs camarades d'autres services publics, ils les ont conquis sans porter atteinte à aucun intérêt légitime, sans troubler, au détriment des travailleurs du commerce et de l'industrie, la vie normale de la Cité. Désormais, sans renoncer à la défense des revendications qui leur sont chères, ils vont appliquer les mêmes qualités, la même énergie, le même labeur patient et obstiné, à poursuivre d'autres conquêtes.

Pour eux, le syndicalisme n'est pas une religion nouvelle comportant des dogmes devant lesquels il conviendrait de se prosterner, mais une forme nouvelle d'administration et de gouvernement se dressant en face de l'Etat pour le détruire et le remplacer ; c'est simplement la pratique de la solidarité pour la conquête du mieux être. Aussi, ne doit-il pas s'adresser seulement au

patronat et aux pouvoirs publics ? Il peut, il doit, il veut agir également sur les travailleurs, leur apprendre à tirer tout le parti utile des améliorations obtenues, des libertés nouvelles conquises hors du domaine purement corporatif ; il leur enseigne quelle arme puissante peut être entre leurs mains, la corporation, sans détourner leurs yeux de l'idéal émancipateur, il leur fait goûter la joie des réalisations.

Le groupement syndical devient ainsi la souche d'autres groupements qui participent à sa puissance, tirent de lui leur force de cohésion, et lui rendent en échange, des énergies accrues, des consciences mieux éclairées.

Déjà, le concours des gaziers nous a permis de tenter la création d'une grande coopérative de production. Ils ont donné l'élan, fait le premier pas ; leurs camarades d'autres organisations ont suivi et maintenant, avec plusieurs centaines de mille francs de capital la Grande Imprimerie Ouvrière Le Papier, devenue propriété des travailleurs syndiqués, entre dans une période de prospérité ininterrompue.

Il s'élaborent d'autres projets sur lesquels nous reviendrons. Ouvriers d'un grand service public, ils estiment que c'est à eux qui courent moins de risques, dont la situation est mieux assurée, qui plus librement peuvent nourrir les « longs espoirs et les vastes pensées » à lancer la route, à montrer l'exemple aux ouvriers de l'industrie privée.

Il faut que tous sachent bien qu'en entrant dans un syndicat, ce n'est pas seulement s'unir à des camarades de travail pour revendiquer des droits ; c'est aussi réclamer avec eux sa part de devoirs, être prêt à partager leurs sacrifices et leurs responsabilités.

Quand ils ont lutté pour obtenir du Patronat la reconnaissance d'un droit ouvrier nouveau, les travailleurs doivent se tenir prêts à défendre ce droit, à faire respecter la loi qui le consacre, ils doivent aussi s'appliquer à tirer du droit nouveau le maximum de bien-être pour eux et pour les leurs.

« Action légale ! » dira-t-on. Et quoi, le syndicalisme va-t-il s'enfermer dans les limites du code et se résigner à subir à tout jamais les iniquités qu'il tolère quand il ne les impose pas ? Non, point ! le syndicalisme poursuit la transformation d'un code qui n'est que l'expression des relations juridiques en état d'évolution. Avec les formes de production se modifient les mœurs et les lois ; le syndicalisme veille à ce que ces modifications s'accomplissent dans le sens de la justice et de l'égalité.

S'il est vrai qu'un résultat ne vaut qu'autant qu'on a peiné pour l'acquiescer, de quelle joie ne sera pas récompensée la tâche des hommes laborieux et hardis qui, de la République démocratique feront naître demain la République sociale ?

Louis LAJARRIGE.

Hier & Aujourd'hui

La grève des inscrits Maritimes

La grève des Inscrits Maritimes à Marseille, continue ; elle continue dans des conditions particulièrement pénibles. Le gouvernement est intervenu d'abord pour le transport des dépêches, assurait ensuite par les marins de l'Etat le service des passagers, enfin des détachements de chauffeurs et matelots partent de nos principaux ports militaires, pour remplacer les grévistes et permettre l'enlèvement des marchandises. Les Inscrits restent calmes, ils protestent cependant contre cette intervention et signalent au prolétariat cette violation par l'Etat du droit de grève. Ils font appel aux Inscrits du Havre ; le secrétaire général de leur Fédération nationale, le citoyen Rivelli, doit tenter de les décider à suivre le mouvement des marseillais. S'il échoue dans sa mission, c'est aussi l'échec de la grève.

La situation des grévistes deviendra du reste intenable si M. Cruppi, ministre du commerce, obtient le vote de son projet relatif à la suspension du monopole de pavillon entre la France et l'Algérie.

M. Thiery annonce que son rapport est prêt ; on peut être assuré qu'il sera entièrement favorable aux Compagnies de Navigation.

Cependant les revendications des Inscrits sont absolument légitimes ; ils demandent, conformément à la loi, que le repos hebdomadaire leur soit assuré ; ils demandent aussi que le désarmement provisoire ne soit autorisé que s'il doit durer plus d'un mois. Les compagnies résistent et présentent cent objections ; elles ne sont que spécieuses. Il leur suffirait simplement d'accroître le chiffre des matelots embarqués ; mais après s'être laissé battre par l'étranger, elles voudraient réaliser des économies au dépens de leur personnel.

Sans doute en mer, par un gros temps, il ne saurait être question de repos pour personne, pas plus pour les marins du pont que pour le personnel des machines, et nul ne tenterait jamais de se soustraire aux manœuvres urgentes. Mais, ne serait-il pas équitable de payer dans ce cas, aux matelots privés du repos hebdomadaire, les journées « supplémentaires » passées au service du bateau ? Quant au désarmement provisoire, il doit être prosaïquement formellement, si l'arrêt du bateau dans un port ne dépasse pas un mois. En effet, les matelots mis à terre, perdent, pour le compte de leurs mois de navigation qui doit assurer leurs droits à la retraite, tout le temps qu'ils passent ainsi à terre ; ils perdent aussi leur salaire et sont fatalement exposés aux dépenses et au gaspillage, avant de songer à chercher un nouvel embarquement. L'équipage peut fort bien être employé à des besognes du bord, de propreté, d'entretien et de menues réparations, pendant le temps de séjour comme il y est employé en

cours de route. Les compagnies elles-mêmes trouveraient avantage à l'application de ce régime, il leur permettrait de garder constamment le même personnel ; bien connu d'elles, il leur serait facile de passer avec lui des contrats à durée les mettant à l'abri de toute perturbation.

Depuis des années on promet aux Inscrits de s'occuper de leurs intérêts et toujours on ne fait rien pour eux ; pendant que le gouvernement vient de plus en plus largement au secours des compagnies qui périssent pour n'avoir su mettre à leurs navires, ni leur matériel au niveau du progrès. Et c'est pour ces raisons que l'opinion publique est sympathique aux marins et favorable à leurs très justes réclamations.

G. DESMONS.

Le Portrait

Détournez jeta son pardessus, sa canne et son chapeau sur une chaise du geste d'un homme qui en a assez, puis il se laissa tomber comme une loque dans les bras de son valet de chambre.

Celui-ci avait accouru subodorant le désastre.

— Monsieur a pris la culotte ?
— Oui, Alfred, dit-il.
— La culotte culotte ?
— Oui, Alfred, la culotte culotte.

Le domestique contra les lèvres et secoua la tête. Son visage grave et glabre devint terreur. C'était un serviteur d'un autre temps, dévoué et pathétique. Ayant déjà abandonné gages et économies, il ne lui restait plus à donner que des conseils. Il soupira :

— Monsieur se ruine la santé. Monsieur devrait se coucher tout de suite.

— Tu as raison, Alfred, je suis brisé. Malheureusement, j'ai autre chose à faire que de dormir.

Le joueur d'écarté s'écria lourdement, et bâilla pour se tenir éveillé sans doute.

— Allons, fit-il ensuite. Il faut aviser.

— Par habitude, il alluma un cigare et confessa :

— Mon pauvre Alfred, c'est la fin de la fin.

— Pourquoi cela, monsieur ?

— La déveine, Alfred la sacrée déveine ! Il se laissa aller à conter par le menu comment il l'avait eue à ses trousses pendant toute la nuit.

Le brave domestique regretta vivement que ce ne fût là qu'une figure n'ayant ni chair ni os, autrement il l'eût étranglée de bon cœur.

— Alors, voilà continua Octave Détournez, j'ai finalement joué sur parole et j'ai perdu. Or, je n'ai, tu le sais, en biens, en titres, ou en espèces, ni la moitié, ni le quart, ni le quart de ce que je possède. Octave Détournez, sans compter mes autres dettes à commencer par toi, mon brave garçon. Combien d'années te dois-je ?

— Oh ! monsieur.

— Scrupuleusement, Alfred, un an ? deux ans ?

— Six mois seulement, monsieur.

— Es-tu sûr ?

— Que monsieur veuille bien se rappeler. En novembre dernier, ce fut la veine qui s'écria à moi et toute une nuit. Ce matin même, monsieur, qui avait des billets bleus pleins ses poches, me régla l'arrière et eut même la bonté d'y ajouter une belle gratification.

— C'est juste ; j'avais oublié. Je fis même, ce jour-là, le serment de ne plus tenir une cartouche.

— Monsieur est bien excusable. Il est malheureux.

— Comme les pierres dans un mauvais chemin, Alfred, et comme elles, je vais retourner en poussière, écrasé, anéanti... Dérochez-moi ce tableau, je te prie.

— Le portrait de madame ?

— Le portrait de ton ancienne maîtresse, parfaitement, de celle qui est devenue la femme de ce riche et riche canaille qui a nom Heindreich. C'est la dernière œuvre d'art qui me reste. Dieu m'est témoin que j'aurais voulu m'en séparer qu'avec la vie.

Octave s'assit et écrivit quelques mots, puis c'est à porter à cet Heindreich. Il y a une réponse.

Seul, en face du portrait, Octave s'alama dans une évocation cruelle du passé. Comme il l'avait aimé cette Alice au sourire tendre, aux yeux clairs, à la bouche fraîche, au charme inéluctable ! Comme elle s'était montrée méprisante pourtant et implacable, obtenant le divorce contre lui, malgré ses prières et son repentir, parce qu'il l'avait trompé dans un jour d'égarement, de folie sans lendemain ! Et depuis, un autre l'avait prise, un autre connaissait la douceur satinée de sa peau, pouvait se désaltérer au fruit vivant de ses lèvres, se venger à ses caprices, lui donner et lui demander ce qui fait la seule joie de vivre, l'amour !

Lui, avait cherché dans le jeu un bienfaitant vertige. Le jeu l'avait progressivement démolir, ruiné, accusé à disparaître. L'heure fatale allait sonner. Pour quitter la vie sans déshonneur vingt-cinq mille francs lui suffisaient. Le portrait valait le double. Heindreich lui avait fait offrir maintes fois cette somme sans succès. Vanité d'un côté, fierté et haine de l'autre.

Détournez avait préféré se dépouiller de tout ce qu'il lui restait. A visiter son appartement, on eût dit, à la paille press, que les démolisseurs venaient d'en sortir. Un lit et une chaise dans sa chambre, et dans son salon une table, et au-dessous du portrait un canapé. Tout, qu'il était, ce portrait, rose dans son cadre vieil or, Octave conservait l'illusion d'être riche et d'être aimé. Il rêvait, en le regardant à travers la fumée de son cigare, avec une délicieuse souffrance.

Alfred reparut.

— Monsieur, dit-il, on vient immédiatement.

— Monsieur, reprit-il, on vient immédiatement de prononcer le nom d'Heindreich.

Détournez se leva soulevé par le ressort brusque de sa volonté, prit son revolver, vérifia le roulement du bassin, et, pendant un instant, face à la glace, appliqua le bout du canon à sa tempe droite, puis, lentement, posa l'arme dans un tiroir.

Il lui restait à écrire ses dernières volontés. Cela fut fait brièvement. Alfred héritait de ce qui pourrait rester après lui. Détournez savait bien ne devoir être pleuré de nul autre.

Mais voilà qu'une femme entra devant laquelle Alfred s'effaçait en balbutiant. C'était

Alice, Alice elle-même, un eu vieillie, toujours adorable, un sourire nerveux au coin de la bouche.

— Vous ?

— Oui, je me suis permis d'ouvrir votre lettre, mon mari étant absent pour quelques jours. Il y avait sur l'enveloppe 2 à réponse urgente.

— Alors, vous savez tout.

— J'ai lu que vous acceptiez les cinquante mille francs que vous offrait de mon portrait.

— Il ne me reste rien autre, madame, vous pouvez regarder autour de vous.

Alice détourna la tête qui se renversa un peu en arrière, dissimulant mal l'effort d'une âme en lutte avec elle-même. Elle sentait, non pour la première fois, mais comme jamais en ce instant, qu'Octave n'aurait point cessé de l'aimer, que ni les humiliations, ni l'absence ne l'avaient changée. Une rapide comparaison entre les deux hommes s'imposa à son esprit. Son second mari l'avait prise moins pour sa beauté que pour sa réputation de beauté ; puis, dès la première flambe de désir éteinte, sa passion brutale et vaniteuse s'en était allée rejoindre les vieilles lunes. Maintenant, il l'affichait ses maîtresses. Ces traïsons ne l'atteignaient pas. Divorcer une seconde fois ? A quel bon ? Et puis, écrivait-il le vous remercie.

— Au contraire, la seule infidélité, même oubliée, d'Octave, l'avait tournée et éloignée de lui, le cœur en lambeaux. Elle aussi, l'aimait. Elle aussi n'avait pas cessé de l'aimer. Et elle ne pouvait rien pour lui. L'irréparable était entre eux.

— Voici, dit-elle, d'une voix hésitante, les cinquante mille francs, et si vous voulez, gardez le portrait en attendant.

— Quoi ? madame. Je ne possède plus rien.

Un prêt alors, de vous ou de moi ? Oh ! non ! je vous remercie.

L'angoisse emplit d'ombre les yeux d'Alice. L'avait-elle blessé ? Comme il était pâle ! Pâleur tragique. Pâleur sacrée de la mort.

Il est un sourire et, s'écriant :

— Et, en même temps, il effleurait de ses lèvres la main de celle qui avait été sienné. Douleur sur ce geste respectueux et inattendu, par l'émouvant regard dont il venait de l'envelopper en se redressant avec fierté, et, surtout, par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein. Mais de quel droit ? A quel titre ? Elle n'osa et s'enfuit, affolée d'impuissance et de pressentiment. Sans franchir le seuil, toutefois. Non, décidément, elle ne pouvait le laisser mourir ainsi, mourir par elle l'aimait sans qu'il renonçât à son cruel dessein